

Objet : Examens de fin d'année

Cher parent,



Depuis maintenant bientôt quatre ans, la Commission scolaire de Montréal déploie, au moyen des plans de réussite de ses établissements, son plan Réussir dans l'intention affirmée de faire persévérer les élèves encore plus et d'ainsi les mener au succès.

Dans les mois de mai et juin, votre enfant sera évalué à plusieurs reprises dans les différentes disciplines au programme et certains de ces examens doivent être passés à des moments précis.

Par ailleurs, nous désirons vous rappeler que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a introduit l'an dernier une particularité dans le calcul de la note apparaissant dans le bulletin de votre enfant. En effet, certains examens compteront pour 20 % à 50 % de la note finale de votre enfant.

La présence de votre enfant à ces dates précises est donc obligatoire. Veuillez noter qu'uniquement des circonstances incontournables et indépendantes de votre volonté (hospitalisation, situation d'urgence) pourraient faire en sorte que la direction de votre établissement puisse motiver l'absence de votre enfant. Ainsi, une absence non motivée (voyage, oubli) entraînera une note de « 0 » pour cet examen, ce qui aura inévitablement un effet majeur sur la note finale de votre enfant.

Nous comptons donc, comme toujours, sur votre collaboration afin que cette importante période de l'année scolaire de votre enfant de déroule, de concert avec nous, de la façon la plus sereine possible.

Le directeur général adjoint,

Maurice Lachance